



Modalités de paiement auprès de l'Office Notarial

Pour tout paiement réalisé auprès de l'Office notarial, un seul et unique moyen peut être utilisé :

- **VIREMENT BANCAIRE**

Toute somme doit être virée sur le compte de l'Office notarial **avec indication de l'objet du virement clairement identifié** (Vente x/y....). A défaut d'indication de cet objet, le virement sera rejeté.

Le virement doit être réalisé au moins TROIS JOURS OUVRES avant le rendez-vous de signature.

- **Tout autre mode de versement (chèque, espèces...) ne pourra être accepté par l'Office notarial.**

Références du Compte Clients détenus par l'Office auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Etablissement : TRESORERIE MURAT

1 PL DE L'HOTEL DE VILLE

15300 MURAT

Titulaire : SCP P. GLAIZE, M. FAUCHER-GARROS MARTRES, ET J. TURQUET

NOTAIRES ASSOCIES

11 B PLACE DU BALAT

15300 MURAT

Code banque : 40031

Code guichet : 00001

Numéro de compte : 0000167919V

Clé RIB : 49

IBAN : FR39 4003 1000 0100 0016 7919 V49

BIC : CDCG FR PP

Modalités de règlement par l'Office Notarial

Tout règlement réalisé par l'Office notarial sera désormais effectué par **virement bancaire**.

Vous voudrez bien nous communiquer au plus tard lors du rendez-vous un RIB personnel après avoir pris le soin d'apposer au verso : Le nom du dossier – La date – votre signature.

Philippe GLAIZE

Marie FAUCHER-GARROS MARTRES

Jacques TURQUET

Notaires associés
gmt@notaires.fr